

SUMMARY OF EVIDENCE

in the case of

D-57511, Private Americ Mercier of Le Regiment de Maisonneuve (CA) attached to A.(I) T.C. A-13.

FIRST WITNESS:

Lieut. J.A. Forget, of Le Royal 22eme Regiment (CA) attached to A.(I)T.C. A-13, being duly sworn, states:

Vers 1500 heures samedi le 13 septembre, 1941, le soldat D-57511, A.Mercier s'est fait parader devant moi pour obtenir une passe. Je lui ai repondu qu'a cause de la parade de Quebec, que je ne pouvais la lui donner avant le retour des hommes, soit vers 1700 heures le 14 septembre, 1941. Je lui ai alors dit d'aller ramasser les bouts de papier pres des huttes, il m'a repondu qu'il ne travaillerait pas avant son retour de passe. Alors devant le sergent Blakeney, le C.Q.M.S. Gill et le Caporal Pouliot, je lui ai donne un ordre formel d'aller ramasser les bouts de papier en lui disant: "C'est un ordre formel que je vous donne, allez ramasser les papiers." Il a categoriquement refuse en disant: Non je ne travaillerai pas, et en appuyant sur le "non". Alors je lui ai donne 5 heures pour reflechir a son acte en lui disant: "Je vous donne 5 heures pour reflechir a votre acte". Il m'a repondu: "C'est tout reflechi, je ne travaillerai pas." Apres qu'il m'eut dit, c'est tout reflechi et qu'il eut refuse le delai que je lui avais accorde, je lui ai donne de nouveau l'ordre d'aller ramasser les papiers, et je lui ai explique ce a quoi il s'exposait, en refusant un ordre formel. Je lui ai dit qu'il s'exposait a une Cour Martiale, et qu'il avait probablement entendu parler des sentences qui ont ete prononcees dernièrement, et il m'a repondu: "C'est tout ce que je veux, une cour martiale". Alors je l'ai place sous arret.

*J.A. Forget*  
.....

The accused declines to cross-examine this witness.

SECOND WITNESS:

C-41601, Sgt. P.N. Blakeney, of Le Regiment de Hull, (CA) attached to A. (I)T.C. A-13, being duly sworn, states:

Je suis sergent de la Compagnie du H.Q. et le 13 septembre, 1941 vers 1500 heures j'etais au bureau, lorsque le lieutenant Forget a donne ordre au Private A. Mercier d'aller ramasser des papiers, il lui a dit "C'est un ordre formel que je vous donne" et le Pte. A Mercier a dit: Non je ne travaillerai pas, c'est ca que je veux une cour martiale. Le lieutenant Forget ayant dit de le mettre close arret, j'ai ete le conduire au Guard Room.

*P.N. Blakeney*  
.....

The accused declines to cross-examine this witness.